



CLUB DES EPAGNEULS DE PICARDIE ET DE PONT-AUDEMER



37^{ème} EXPOSITION NATIONALE D'ELEVAGE

Dimanche 30 juin 2019 à 8h30

Château de Yaucourt-Bussus (80)



Affilié à la Société Centrale Canine

En partenariat avec l'Association Canine Territoriale Nord de la Picardie

23 Rue Michel Legry, 80135 Yaucourt-Bussus

Dans le cadre de la Fête de la Chasse organisée par le GIC du Haut-Clocher

DEMANDE D'ENGAGEMENT (photocopies acceptées) à retourner par courrier postal, accompagnée des règlements et des justificatifs le cas échéant (Une seule feuille par chien - Un chien par feuille)

A retourner complétée à : Société Centrale Canine, SCC EXPO, 155 avenue Jean Jaurès 93535 AUBERVILLIERS CEDEX

Clôture irrévocable des engagements : le 15 juin 2019

REPLISSEZ EN MAJUSCULES D'IMPRIMERIE TOUTES LES RUBRIQUES

RACE:

PICARD, BLEU DE PICARDIE, PONT-AUDEMER*

(*barrer les mentions inutiles)

NOM DU CHIEN :

AFFIXE :

Sexe : N° L.O.F:

N° tatouage ou puce :

Date de naissance :

Nom du père :

Affixe :

Nom de la mère :

Affixe :

Nom du producteur :

(propriétaire de la mère à la saillie)

Nom du propriétaire :

Adresse complète :

Tél :

Mail:

Je déclare accepter sans restriction ni réserve les obligations qui résultent pour moi du présent engagement et qui figurent au verso de cette même feuille et celles reprises sur le règlement général de l'exposition.

Signature :

Nota : Tout chien dont la classe n'aura pas été précisée sur cette présente feuille, sera inscrit d'office en classe ouverte, jeune ou puppy suivant l'âge.

IMPORTANT

Pour nous faciliter la tâche, nous vous demandons de remplir toutes les rubriques de cette feuille avec le plus grand soin.

PARTICIPATION AUX FRAIS D'ORGANISATION

| | |
|---|----------------|
| 1 ^{er} chien classes : ouverte & travail | 30 € |
| ou | |
| 1 ^{er} chien classes : champion, vétéran, jeune, puppy | 20 € |
| 2 ^{ème} chien et les suivants pour le même propriétaire et pour toute autre classe..... | 10 € |
| Tarif spécial « jeune ponto » (9 à 18 mois, dans la limite de 3 jeunes chiens par propriétaire)..... | gratuit |

| Classes dans lesquelles le chien peut être engagé (voir définition des classes au verso) | Sommes adressées |
|--|------------------|
| <input type="checkbox"/> Ouverte (âge minimum 15 mois) _ | |
| <input type="checkbox"/> Travail (minimum 15 mois + date et lieu de la récompense)..... | |
| <input type="checkbox"/> Jeune (9 à 18 mois) | |
| <input type="checkbox"/> Puppy (6 à 9 mois) | |
| <input type="checkbox"/> Champion (homologué par SCC & FCI) | |
| <input type="checkbox"/> Vétérin (à partir de 8 ans) | |
| Remise aux adhérents à jour de cotisation sur le premier chien inscrit (une seule fois) | - 10 € |

TOTAL À PAYER.....

Réservation de cage, Nbre.....(voir commentaire au verso)

Aucun chien ne peut être engagé simultanément dans plusieurs classes ci-dessus définies.

Confirmation, à préciser lors de l'inscription (Le chien doit être inscrit dans une classe et avoir 1 an révolu)

Vous pouvez vous engager en ligne sur

www.sccexpo.fr

Paiement sécurisé (carte bancaire & virement)

DEFINITION DE CERTAINES CLASSES

CLASSE OUVERTE : s'adresse à tous les chiens âgés de plus de **15 mois** qu'ils aient ou non obtenu une récompense de travail. Cette classe donne droit à l'attribution du CACS, en concurrence avec la classe travail (pas de classe intermédiaire).

CLASSE JEUNE : s'adresse à tous les chiens âgés de **9 à 18 mois**. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS
NB: Entre 15 et 18 mois, il appartient au propriétaire de juger si son chien doit être engagé dans l'une ou l'autre de ces 2 classes, en fonction de sa maturité et de sa présentation sur le ring.

CLASSE TRAVAIL : **A partir de 15 mois**, ne peuvent être engagés dans cette classe que les chiens qui ont obtenu une récompense de travail dans les field-trials d'automne ou de printemps ou un BICP 1^{ère} ou 2^{ème} CAT. Cette classe donne droit à l'attribution du CACS, en concurrence avec la classe ouverte.

CLASSE CHAMPION : ne peuvent être engagés dans cette classe que les chiens reconnus : Champion CCS ou champion FCI.

LOT D'AFFIXE : 3 à 5 chiens du même élevage, de la même race, issus au moins de 2 portées différentes. Les lots d'affixe seront constitués le jour de l'exposition.

JURY PRESENTI

Marie-Laurence HARDY BEAUCHOT, Véronique CALAIS, Jean-Paul VIEUBLE, Yves GUILBERT, Serge GUILBERT (juge-stagiaire)

MODALITES DE JUGEMENT:

Après avoir pris connaissance des recommandations du Club, chacun des juges examine séparément les chiens qui lui sont attribués.

Pour les classes à CACS, il détermine (*sans classement*), les 4 premiers des classes ouverte et travail.

Pour les autres classes, il décide du classement définitif.

Pour l'attribution des CACS: Regroupement sur un même ring pour les Bleus et sur un autre pour les Picards/Pont-Audemer.

Les 2 juges des bleus établissent ensemble le classement définitif et le meilleur de race.

Les 2 juges des Picards/Pontos établissent ensemble le classement définitif et les meilleurs de race.

Le collège des juges détermine ensuite le meilleur chien de l'exposition.

(Ces modalités pourront être aménagées, suivant le nombre des participants).

ATTRIBUTION DES CACS et RCACS:

Décision du Comité en date du 16/12/17 :

Pour l'attribution du CACS et de la RCACS, les prétendants au titre devront satisfaire aux exigences sanitaires du Club, à savoir :

Obtention du qualificatif A, B ou C lors du dépistage de la dysplasie de la hanche.

Pour les chiens non radiographiés, le résultat de la dysplasie devra être enregistré dans un délai de 3 mois à compter de la date de cette Nationale d'Élevage.

Si le chien nommé ne peut prétendre au CACS, c'est la réserve qui le substituera. Si la réserve ne peut prétendre à cette récompense, il n'y aura pas de CACS ou de RCACS.

PROPHYLAXIE DE LA RAGE (POUR LES CHIENS DES EXPOSANTS ETRANGERS) :

La vaccination antirabique doit avoir été pratiquée depuis plus d'un mois, le certificat devra avoir été authentifié par les autorités vétérinaires du pays d'origine, garantissant que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays et être traduit officiellement en langue française. Pour le passage de plus de 3 chiens à la frontière, demander une attestation à la société organisatrice.

Présentation du carnet de vaccination au contrôle vétérinaire. Certificat antirabique pour les chiens en provenance de l'étranger

RESPONSABILITE:

Le Club organisateur décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux etc.... et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit. Les exposants sont seuls responsables, dans les limites de l'exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par les chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, Le Club ne peut en aucun cas être reconnu responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du Règlement mis en place par le Club

UN CADEAU A CHAQUE EXPOSANT

COUPES AUX CACS, RCACS ET AUX MEILLEURS JEUNES

COUPES AU MEILLEUR DE CHAQUE RACE - COUPES AUX MEILLEURS LOTS D'ELEVAGE & DESCENDANCE –
TROPHEE AU MEILLEUR CHIEN DE L'EXPO.

Réservation de cage:

Chaque année, nous mettons à disposition des cages dont la moitié reste inutilisée. Nous vous demandons dorénavant de réserver vos cages, ceci pour éviter des locations, transports et montages/démontages inutiles et coûteux. Merci de votre compréhension.

Règlement de l'Exposition Nationale d'Élevage:

Le Club des Epagneuls de Picardie & Pont Audemer organise cette manifestation dans le respect des règles officiellement en vigueur ce jour et informe les participants que la validation de leurs résultats est subordonnée au respect des prescriptions SCC.

L'engagement d'un chien vous oblige à respecter les modalités de sortie de l'exposition mises en place par le GIC, à savoir aucune sortie autorisée avant 16h30.